



Source : Environnement Canada

### Jalons nationaux et internationaux qui marquent la transition du Canada vers le développement durable.

développement durable qui incluent la présentation de rapports au Parlement. Le premier rapport du Commissaire signalait que, dans bien des domaines, le gouvernement fédéral n'atteint pas ses objectifs en matière d'environnement et de développement durable et qu'il y a un manque de mise en oeuvre, un défaut de traduire l'orientation en mesures concrètes.

**Les lois environnementales et les pratiques de gestion** ont également évolué. Alors que les anciennes lois portaient surtout sur le nettoyage et la dépollution, les lois plus récentes ont mis l'accent sur la prévention de la pollution. Nous avons vu l'exploration d'outils économiques et de réformes de la réglementation comme des moyens d'atteindre à moindre coût les objectifs du Canada en matière d'environnement. Même si les restrictions financières ont réduit le financement des programmes et des services environnementaux, elles ont toutefois accéléré l'examen et l'abolition des subventions gouvernementales qui ont des incidences dommageables sur l'environnement.

On a vu au Canada l'adoption de **procédés nouveaux et plus ouverts** maintenant que tous les secteurs de la société assument une plus grande responsabilité de leurs actions. Bien des

entreprises ont amélioré leurs pratiques de gestion et leurs procédés techniques grâce à la mise en oeuvre de systèmes intégrés de gestion de l'environnement. Elles ont également participé à des efforts volontaires visant à s'attaquer à diverses priorités en matière d'environnement.

Les collectivités, les gouvernements et l'industrie ont collaboré à des processus réunissant le plus grand nombre de personnes et d'intérêts afin de trouver des solutions aux problèmes. Des tables rondes sur l'environnement et l'économie visent à cerner et à résoudre les problèmes du développement durable, et ce, avec la participation d'un vaste groupement d'intérêts et de points de vue. Certaines administrations locales ont élaboré des stratégies globales de développement durable et des versions locales d'Action 21, qui a été adopté en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. D'autres mettent en oeuvre des stratégies et des solutions régionales en matière de développement durable.

Les efforts consentis en vue d'obtenir des résultats en établissant des liens entre les divers secteurs se fondent sur les travaux de plus en plus organisés et efficaces des organisations non gouvernementales et communautaires. À bien des